



Société Lorientaise des Beaux-Arts – SLBA-

## SALON DES ARTS 2024

### Règlement

du dimanche 3 mars au dimanche 10 mars 2024

Palais des congrès - Quai Mansion 56100 Lorient

Horaires d'ouverture du salon de 10h30 à 18h

Le salon des arts est ouvert à tous les artistes ; peintres, photographes, sculpteurs, graveurs et plasticiens

Pourront être présentées à la sélection des œuvres dans toutes les techniques.

Pour les artistes n'ayant jamais exposé à la SLBA où n'ayant pas exposé depuis 5 ans il est demandé d'envoyer un dossier de présentation, une page maximum, comprenant parcours artistique, démarche, plus quelques photos représentatives des œuvres.

Ce dossier devra être envoyé à la secrétaire [slba.secretariat@gmail.com](mailto:slba.secretariat@gmail.com) en même temps que l'inscription de votre dossier en ligne.

Pour l'édition 2024 un thème est proposé : « *cabanes rêvées* », les artistes ont le choix d'y participer ou non.

#### **Sélection**

Seront admises à être présentées à la sélection pour le salon, des œuvres récentes dans toutes les techniques d'expression. Les copies ne sont pas admises.

Pourront-être présentées au jury de sélection :

- AU MAXIMUM, 4 œuvres (y sont comprises les œuvres traitant le thème.)

Les œuvres sur cimaises dans la limite d'une surface de 2 panneaux mesurant chacun 0.90 m de large (maximum: 1 m80) par 2 m de haut.

Les œuvres en 3 dimensions dans la limite d'une hauteur sous plafond de 2m30.

Pour toutes autres œuvres (vidéo, performance....) envoyez le projet à la secrétaire qui le présentera au jury.

L'ensemble sera soumis à la sélection, le jury peut en retenir tout ou partie et les décisions du jury seront sans appel. Elles seront communiquées par mail aux artistes retenus ou non.

Les œuvres thématiques seront exposées dans un espace dédié.

#### **Dossier d'inscription et dates d'inscription**

Le dossier d'inscription est à remplir en ligne à l'adresse suivante : <https://salon.slba56.fr/>

Les inscriptions seront closes le **30 novembre 2023**

## **Droits de Participation**

Ils s'élèvent à 20€ d'adhésion à la SLBA plus 35€ de droits d'accrochage et parution dans le catalogue, ainsi qu'une enveloppe timbrée avec votre nom et adresse.

Ils seront à envoyer dès le dossier rempli sur le site, en un seul chèque de 55€ à l'ordre de la SLBA (*Si le chèque n'est pas au nom de l'artiste, indiquer celui-ci au dos du chèque*).

Votre inscription ne sera confirmée qu'après réception de votre règlement et de l'enveloppe timbrée.

Adresse de la trésorière :

Marie- Antoinette Etoré  
2, chemin des Gaboriaux  
56120 GUEGON  
06 19 85 16 76

Les droits de participation seront encaissés après la confirmation de la sélection.

## **Ventes d'œuvres**

Les artistes ont la possibilité de vendre leurs œuvres.

Ils s'engagent à verser un don de 20% du prix de leur vente pour contribution au fonctionnement de la SLBA.

## **Jury de Sélection**

Il se réunira le 13 décembre 2023.

Les résultats de la sélection seront transmis immédiatement par mail.

Sans aucune réponse de la SLBA à la date du 18 décembre 2023, veuillez de contacter la secrétaire.

Le chèque sera retourné, dans l'enveloppe timbrée aux artistes non retenus.

## **Réception des œuvres**

Les œuvres sélectionnées seront à déposer au Palais des Congrès de Lorient :

- **le jeudi 29 février 2024 de 14h à 17h.**

Les œuvres envoyées par transporteur ou par la poste devront parvenir **le 20 février au plus tard au secrétariat**. (Prendre contact avec le secrétariat par courriel pour en fixer les modalités.)

## **Présentation des œuvres**

Chaque œuvre doit comporter au dos, le nom, le prénom, l'adresse de l'artiste, le titre de l'œuvre et le sens d'accrochage.

Prévoir impérativement un système d'accrochage de qualité au dos de l'œuvre.

Pour les œuvres composées de plusieurs pièces l'artiste les déposera montées.

Pour des raisons de sécurité le verre n'est plus autorisé pour les encadrements (verre organique autorisé)

**Les œuvres dont les dimensions ne respectent pas les règles fixées, ou dont la présentation ne sera pas suffisamment soignée seront refusées.**

**Pour les toiles seul le cache pointes est autorisé : pas d'encadrement.**

Le placement des œuvres sera réalisé par la commission d'accrochage et sera sans appel.

Sculptures :

Les artistes sont priés d'apporter les socles adaptés identifiables et propres.

Les sculptures devront être parfaitement fixées à leur socle. Toute absence de socle ou tout socle ne répondant pas aux caractéristiques ci-dessus entraînera un refus.

indications données par les personnes en charge de l'accrochage.

Pendant l'exposition toute publicité est interdite.

## **L'espace " 20x20"est reconduit en 2024.**

Une information spécifique sera envoyée après les sélections.

Le salon invite les artistes à proposer de 1 à 3 œuvres supplémentaires. Seule contrainte pour les œuvres murales taille unique **20 x 20 cadre compris sans verre.** Titre et nom de l'artiste et prix au dos de l'œuvre.

Pour les sculptures 20 x 20 x 20 maximum (apporter vos socles) Le titre, nom et prix au dessus.

## **Vernissage**

Les exposants et l'ensemble des adhérents sont invités au vernissage du salon qui aura lieu **Samedi 2 mars 2024 à 18h au Palais des Congrès de Lorient, quai Mansion.**

## **Retrait des œuvres**

Les œuvres seront à retirer **obligatoirement** au Palais des Congrès :

- le **dimanche 10 mars de 18h à 19h30.**

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant **18h** par respect pour les visiteurs.

## **Les Prix et Récompenses**

- La SLBA dote 1100 euros de prix
- Prix du salon des arts : 800€
- Prix du thème : 300€

Autres prix :

- Le Prix de la Ville de Lorient,
- Le Prix Géant des Beaux-Arts
- Le Prix des Amis du Musée de la Compagnie des Indes (AMCI)
- Le Prix Association des Palmes Académiques (AMOPA)
- Le prix FONDALOR ?

N.B Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix si la qualité des œuvres n'est pas suffisante.

## **Conditions générales et responsabilités**

La SLBA assurera la promotion et le soin des œuvres confiées par les sociétaires durant le salon, mais elle décline toute responsabilité en cas d'incendie, de perte, de vol, de chute ou d'avarie de quelque nature que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

En conséquence les exposants reconnaissent, par la seule acceptation du règlement, la non responsabilité de la SLBA et de ses mandataires et renoncent par avance à tout recours à son encontre et à leur encontre.

## **RECAPITULATION**

1 Inscription sur le site [slba56.fr](http://slba56.fr) du **15 septembre au 30 novembre 2024**

2 Envoi du **chèque de 55€ de droits de participation** et de l'**enveloppe timbrée** à la trésorière, en même temps que l'inscription en ligne.

## **Secrétariat**

Marie-Pierre Beaumes-Kuhn

Secrétariat SLBA

[slba.secretariat@gmail.com](mailto:slba.secretariat@gmail.com)

06 86 24 16 99

Site : [www.slba56.f](http://www.slba56.f)